



DÉSIGNATIONS PRUD'HOMALES 2026/2029 DOSSIER DE PRÉ-CANDIDATURE CONSEILLERS PRUD'HOMMES EMPLOYEURS SUR LISTE MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE LYON-RHÔNE

Les dossiers de candidature définitifs seront instruits, le moment venu (premier semestre 2025), de façon entièrement dématérialisée.

Toute candidature suppose une adhésion préalable, directe ou indirecte (via la branche professionnelle), au MEDEF Lyon-Rhône.

Aucune candidature nouvelle ne sera examinée sans que le candidat n'ait préalablement participé à une visite organisée du Conseil de Prud'hommes de Lyon, et qu'il n'ait signé l'engagement écrit de suivre les formations prud'homales tout au long de son mandat (voir le formulaire de demande d'inscription sur la liste MEDEF Lyon-Rhône).

Tout nouveau candidat devra être reçu préalablement devant un comité de sélection chargé d'évaluer les candidatures.

Toute candidature devra in fine être validée par la commission des mandats du MEDEF Lyon-Rhône, qui statue souverainement, sans que son avis nécessite d'être motivé.

Documents à consulter :

- [Fiche mandat](#)
- [Calendrier des opérations](#) (à venir)
- [Tableau de correspondance](#) permettant de déterminer la section prud'homale à partir du code IDDC de l'entreprise

Documents à nous retourner par mail dûment remplis et signés :

celia.duchez@medeflyonrhone.com

Tout dossier incomplet sera écarté

- [CV mandataire](#)
- [Lettre ou mail de motivation](#)
- [Demande d'inscription sur la liste MEDEF](#)
- [Copie de la carte d'identité](#) (recto/verso), [ou du passeport](#), en cours de validité à fin 2025

- [Copie de l'attestation d'adhésion 2024](#) à la Branche professionnelle dont dépend l'entreprise ou au MEDEF Lyon-Rhône (en ce cas, l'attestation est adressée à l'entreprise à réception du [bordereau d'adhésion](#) dûment rempli et du règlement.)

Le candidat doit disposer d'un casier judiciaire vierge (l'administration se chargeant de cette vérification, ce document n'est donc pas à produire)